### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180615-0000019127-DE

### Acte certifié exécutoire

Envoi: 19/06/2018

Réception par le Préfet : 19/06/2018

Publication: 22/06/2018

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée



# Conseil départemental Haut-Rhin

# Extrait des délibérations

de la Commission permanente

**N°** CP-2018-6-10-2 **Séance du** vendredi 15 juin 2018

### FINANCEMENT 2018 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

# PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM.FERRARI, GRAPPE, Mmes GROFF, HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

# **EXCUSEE:**

Mme JENN

## **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

- M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER
- M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER
- M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, telle que modifiée par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016,
- VU le décret n° 91-1266 tel que modifié par le décret n° 2017-822 du 5 mai 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2017-7-1-2 du 21 décembre 2017 relatif au Budget Primitif 2018,
- VU la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Haut-Rhin du 22 novembre 2013,
- VU l'avis favorable de la 10 ème Commission lors de sa réunion en date du 18 mai 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

# APRES EN AVOIR DELIBERE

- ➤ Approuve et autorise le versement en une seule fois d'une contribution de 1 006 € au Conseil départemental de l'accès au droit du Haut-Rhin pour 2018. Cette dépense sera prélevée sur le programme H813, chapitre 65, fonction 58, nature 6558,
- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention constitutive de ce groupement d'intérêt public en date du 22 novembre 2013 joint en annexe à la présente délibération.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité